



Yvelines
Conseil général

COOPERATION DECENTRALISEE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Association

Première demande pour une convention de partenariat sur trois ans

Pour retourner le dossier et pour toute correspondance :

Monsieur le Président du Conseil général
Cabinet du Président
Coopération décentralisée
2 place André Mignot
78012 VERSAILLES CEDEX

Informations pratiques

Vous n'êtes pas certain de la présentation de votre dossier, ou vous souhaitez un appui pour monter votre dossier ?

La cellule « coopération décentralisée » est à votre disposition pour vous y aider. Vous pouvez prendre contact par téléphone en appelant le standard de l'Hôtel du département : 01-39-07-78-78.

Vous avez déjà signé une convention triennale pour la coopération décentralisée avec le Département et vous souhaitez solliciter les subventions annuelles dans le cadre de cette convention ?

N'utilisez pas ce dossier, et faites une demande au Département pour recevoir votre dossier de renouvellement pré-rempli.

Votre projet n'entre pas dans les critères d'éligibilité du dispositif départemental pour la coopération décentralisée ?

Il existe d'autres moyens pour financer votre projet. Pour le Département des Yvelines, vous pouvez retrouver toutes les aides sur son site internet www.yvelines.fr rubrique « Guide des aides ».

Rappel du dispositif départemental « coopération décentralisée » applicable aux associations

Avant d'adresser votre dossier, nous vous remercions de vérifier que votre projet correspond aux critères d'éligibilité définis par le Département des Yvelines :

- les associations demandeuses doivent avoir leur siège social dans les Yvelines ;
- leurs statuts, régis par la loi du 1^{er} juillet 1901, doivent être déposés depuis au moins un an ;
- le projet qui fait l'objet de la subvention doit être réalisé dans un pays de la Zone de solidarité prioritaire définie par le Ministère des affaires étrangères et européennes ;
- le déroulement du projet s'opère sur une période de trois ans ;
- l'association bénéficiaire de la subvention se porte garante de la bonne réalisation du projet.

La subvention accordée par le Département, sur la base d'une convention conclue pour une période de trois ans, est calculée de la manière suivante :

- les dépenses éligibles sont toutes les dépenses imputables au projet à l'exception des frais de personnel, des frais de suivi, des frais de déplacement et autre frais similaires engagés par l'association demandeuse ;
- la dépense éligible annuellement est plafonnée à 40 000 euros ;
- le barème de subventionnement applicable est de 40% de la dépense éligible jusqu'à 5 000 euros, et de 25% entre 5 001 et 40 000 euros. Un taux uniforme de 50% est appliqué lorsque l'action est engagée dans le cadre d'un collège ou en étroite collaboration avec un collège du département.

L'octroi ou le refus de la subvention demandée est une décision du seul ressort de l'appréciation des services et élus du Département. En cas de refus, l'association en sera informée mais les motifs du refus ne lui sont pas communicables.

FICHE 1 : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1- Fiche d'identité.

Nom de l'association	: Mali Médicaments
Sigle	: 
Date de création	: 12 Décembre 1975
Numéro de SIRET	:
Numéro de déclaration en préfecture	: association n° 2037 W782000806 (numéro Waldec)
Adresse du siège de l'association	: 16 rue du Palais, 78490 Montfort l'Amaury
Téléphone	: 01 34 86 01 22 (siège) 01 30 41 09 27 – 06 17 10 44 68 (responsable et coordinateur des projets) 01 34 83 53 01 – 06 12 03 32 29 (responsable du projet)
Fax	:
Site internet	: www.mali-medicaments.org
Nom du Président	: MADAME Claire Rottier
Téléphone	: 01 34 86 01 22
E-mail	:
Nom du chef de projet	: Monsieur Jean-Claude Beuf

faisant l'objet de la demande de subvention	
Téléphone :	01 34 83 53 01 – 06 12 03 32 29
E-mail :	<u>jc.beuf@wanadoo.fr</u>

2- Activités de l'association.

Domaine d'intervention principal de l'association	<p>Sanitaire – Solidarité entre les peuples</p> <p>Extrait statuts de l'Association :Article 2 :</p> <p>« Cette association a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Susciter un développement sanitaire au Mali et dans d'autres régions d'Afrique Noire.• Améliorer la situation médicale en brousse par l'envoi de médicaments, d'articles chirurgicaux et d'aliments infantiles de première nécessité.• Promouvoir ou mener, plus généralement, toute action conforme à l'esprit des deux objets précédents. » <p>En application des statuts, et au regard de l'application des textes en vigueur, <u>exposé des orientations actuelles de l'Association :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Aspect purement médical :</u><ul style="list-style-type: none">- En application article <i>L.4211-2 du code de Santé Publique</i> plus de collecte pour envoi de médicaments.- Actions de sensibilisation auprès des politiques pour faire évoluer les textes législatifs en vigueur et arrêter la catastrophe sanitaire engendrée par l'application à la lettre de cet article. - Envoi sous forme de virements financiers de sommes d'argent afin d'acheter sur place, suivant les ressources locales les médicaments de premières nécessités et pour la pharmacologie quotidienne de base. <i>(dispensaire de Pel et sa maternité) (cf. doc.)</i>- Achats de médicaments en France, acheminés par voie postale, les pharmacies locales ne pouvant répondre à la demande des médecins et infirmiers : soit pas manque de fabrication ou de circuits d'approvisionnement,... <i>(dispensaire de Bandiagara (Cf. doc.)</i> - virements financiers pour l'achat de denrées complémentaires en cas de disette entre deux récoltes ou de rations alimentaires pour pallier à la malnutrition des enfants. - Contribuer au développement et à l'amélioration des dispensaires.
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Aspect sanitaire : l'approvisionnement en eau <ul style="list-style-type: none"> - création de puits cuvelés - réhabilitation d'anciens puits - formation des populations <p><u>Développement de ce secteur d'activités depuis 1994, en plein essor du fait du redéploiement des priorités de l'Association, au regard de l'évolution de la Loi et de la demande locale.</u> <i>(cf. doc.)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aspect Solidarité : L'association accompagne les projets initiés et définis localement, <u>les habitants sont 'porteurs de leurs projets', ils sont acteurs au moment de la réalisation.</u> <i>(cf. doc.)</i>
Autres domaines d'interventions	:
Dans quel(s) pays intervient l'association ?	<p>Le Mali</p> <ul style="list-style-type: none"> • concentration sur un pays et plus particulièrement sur une région, le pays Dogon, non la falaise haut lieu touristique et classée au patrimoine de l'UNESCO mais la 'savane', région agricole isolée et oubliée entre le Mali et le Burkina-Faso. • pas de dispersion des actions et des opérations.
Nombre d'adhérents	<p>En référence à l'année 2009 :</p> <p>Actifs : 30 occasionnels pour collecte des fonds 'Opération brioches' : 50 secteur de Neauphe, 16 sur Monfort, 25 à Rambouillet plus divers soit au total la mobilisation de 106 personnes. <i>Pour la liste des communes (et paroisses concernées) se rapporter à l'arrêté préfectoral relatif à la campagne de 2009 joint. (Cf. Doc.)</i></p> <p>Donateurs : 9</p>
L'association ou ses adhérents ont-ils des liens avec des organismes publics de développement ?	<p>Non</p>
L'association ou ses adhérents ont-ils des liens avec des organismes privés de développement ?	<p>Non en France</p> <p>Oui au Mali <i>(Liens indirects avec l'Association CARITAS où l'Association est venue ou peut venir en compléments d'opérations financières sur des projets autres que ceux formulés dans ce dossier).</i></p>
L'association ou ses adhérents ont-ils un lien avec des collectivités locales des Yvelines ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau communal et cantonal : L'Association a un lien occasionnel avec différentes communes réparties essentiellement sur le Canton de Monfort l'Amaury et de Rambouillet. <i>(Autorisation préfectoral de collecte sous forme de vente annuelle de brioches constituant l'essentiel de nos ressources annuelles hors dons).</i>

	<p>● Niveau collectivités territoriales : Région et Département : L'Association est en relation avec un certain nombre d'élus afin de contribuer et d'obtenir l'amendement de l'article L.4211-2 du code de Santé Publique qui vise les médicaments de la classe M N U, c'est à dire ceux dont les particuliers non plus d'utilité. A compter du 31 décembre 2008 « Toute distribution et toute mise à disposition des médicaments non utilisés sont interdites ». Cet article met fin de fait à la possibilité d'envoi de médicaments sur place et s'avère d'ores et déjà comme une catastrophe sanitaire pour les populations nécessiteuses sur place.</p> <p><u>A signaler :</u> nos démarches ont été relayées notamment par un Conseiller Général, Madame Boutin Christine auprès du Parlement Européen, Monsieur Fearghas O Beara, Conseiller auprès de Monsieur Van Rompuy, Président du parlement Européen.</p> <p><u>A signaler :</u> l'Association poursuit le même type de démarches auprès des représentants de l'Etat, rendez-vous sollicités auprès du Président du Sénat, Monsieur Gérard Larcher et du Député de circonscription, Monsieur Frédéric Poisson.</p> <p>Par ailleurs notre chef de projet Monsieur Jean-claude Beuf a quant à lui, en sa qualité professionnelle de Principal de collège, un lien beaucoup plus régulier avec le Conseil Général des Yvelines.</p>
<p>Budget de l'année en cours</p>	<p>: Cf. Bilan financier exercice 2009 adopté en Assemblée Générale le 14/03/2010, Quitus donné. Cf. budget 2010 approuvé en Assemblée Générale le 14/03/2010 et en application des premières dépenses approuvées et adoptées en Assemblée Générale le 3/01/2010</p>
<p>L'association a-t-elle un commissaire aux comptes ?</p>	<p>: Non</p>
<p>L'association a-t-elle des salariés, et si oui combien ?</p>	<p>: Non</p>

FICHE 2 : PRESENTATION DU PROJET

1- Description du projet.

Pays et localité d'exécution du projet	:	Mali, région de Mopti, cercle de Koro, communes de Pel et sa région (cercle d'un rayon de 200 km).
Présentation du contexte (quel est le besoin identifié et comment l'a-t-il été) ?	:	<p><u>Le besoin identifié est celui de l'eau, quantitatif et qualitatif.</u></p> <p>C'est un besoin qui nous a été exprimé pour la première fois en 1994 par l'un de nos correspondants sur place, le docteur Baboua Traoré qui a constaté que la population se trouvait régulièrement victime de parasitoses en buvant chaque fois que cela était possible l'eau des mares formées par les pluies pour s'épargner des kilomètres de marche à pied jusqu'au puits le plus proche. Il nous a suggéré d'aider au creusement de ce type d'ouvrage le plus près possible des lieux de vie.</p> <p>Il nous est constamment exprimé depuis par différents villages, tous nos correspondants locaux en attestent également la justesse de façon réitérée.</p> <p>Nos visites sur le terrain nous le confirment chaque fois : exemple, au cours du dernier séjour, novembre 2009, témoignages recueillis auprès de l'équipe du dispensaire sur place à Pel. Celle-ci avec plusieurs années d'expérience, au regard des lieux d'implantation, à la qualité et au vieillissement des ouvrages est formelle sur le lien de causalité.</p> <p><u>La demande justifiant ce projet a été exprimée par les villageois à notre correspondant local, confirmée par les autorités communales compétentes (Maire et Chefs de village).</u></p>
Présentation du projet (en quoi le projet répond-il au besoin local) ?	:	<p><u>Création de puits ou réhabilitation de puits anciens * sur la période triennale 2010-2011-2012 en accord et en adéquation avec un programme d'ensemble établi par notre correspondant sur place, par le Maire de Pel et par la paroisse de Pel.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Association finance l'achat du matériel et des matériaux nécessaires. • Le village ou hameau concerné fournit la main-d'œuvre. Elle héberge les ouvriers spécialisés.

	<p>• La municipalité de Pel assure la logistique : terrain octroyé, déclarations administratives, assurance des ouvriers, suivi de la qualité de l'eau fournie en relation avec l'organisme gouvernementale,</p> <p><i>* Réalisés à l'époque par d'autres organismes ou associations.</i></p> <p>Précisions techniques : Nos points d'eau réalisés sont des puits à large diamètre ^{*1*3}: ils sont creusés, busés, ferrailés ^{*2}, équipés de margelle, de deux couvercles ^{*1}, de deux portiques ^{*1}, d'un enclos et d'un système de récupération des eaux au sol pour un point excentré d'abreuvement des bêtes. A partir de 2010, il sera procédé à l'indication par plaque ou gravée dans le béton de la margelle du nom de l'Association et de ses partenaires. ^{*4}</p> <p><i>*1 Pas de forage ni de pompe afin d'éviter tout risque de grippage ou d'ensablement, évite aussi les problèmes de maintenance et l'approvisionnement en pièces de rechange.</i></p> <p><i>*2 Pas de risque d'éboulement, d'infiltration d'eau polluée, pérennité de l'ouvrage, support peu propice aux développements des champignons, moisissures, implantation de colonies de chauves-souris (déjections) contrairement aux parois brutes et aux moellons employés anciennement par certaines associations.</i></p> <p><i>*3 Accès à un grand nombre d'utilisateurs en même temps, favorise la vie du village : respect de leurs traditions. Le Puits est un lieu d'échanges, de rencontres pour la communauté des femmes et leurs enfants. Accessibilité à tous y compris au peuple Peul (ethnie nomade, gardienne et éleveuse de troupeaux).</i></p> <p><i>*4 Demande locale afin d'éviter apparemment de fausses appropriations de réalisations d'ouvrages.</i></p> <p>cf. pièces annexées au dossier</p>
<p>Quel sera le rôle de votre association dans l'exécution du projet ?</p>	<p>• Financements du matériel :</p> <p>A titre indicatif et en référence aux prix pratiqués pour la campagne 2009, le m linéaire en terrain tendre est estimé à 150 000 F CFA (soit 214€). Avec les équipements, le coût total est de 5 680 000 F CFA (soit 8114€) pour une profondeur de 35 m.</p> <p>Il peut doubler en terrain dur, emploi de dynamite.</p> <p>Le prix final est fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la nature géologique du sous sol - de la profondeur requise pour atteindre la nappe avec un débit suffisant au captage quotidien. <p>• coordination de la prospection, de l'acheminement et de l'achat des matériaux, de l'avancé des travaux, des relations</p>

	<p>administratives avec les autorités locales par notre correspondant local, Monsieur Robert Ansama-Togo.</p> <p>Il a les fonctions d'économiste sur les fonds débloqués sur place au fur et à mesure de l'avancement des travaux, de 'maître d'œuvre', d'administrateur et accessoirement mais c'est aussi un rôle important, de reporter.</p> <p>En temps réel, l'Association est destinataire de photos certifiant les avancements des réalisations et du respect de la qualité exigée.</p>
<p>Quel est le coût global estimé du projet ?</p>	<p>30 000 euros</p> <p>Réalisation ou réhabilitation d'au moins trois puits sur trois ans au sein d'une programmation établie localement de 5 projets.</p> <p>Détails du PDC (Plan Développement Communal) Campagne triennale de réalisation de 5 puits en terrain tendre dans un rayon de 20 km autour de Pel. (Cf. devis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurance de trouver de l'eau et en débit suffisant pour un puits à grand diamètre étant donné les puits existants sur les sites. <i>(par contre ces puits de réalisation ancienne sont en mauvais état ou à débit insuffisant du fait de l'ensablement)</i> • Assurance du coût, les travaux seront effectués en terrain tendre, pas de surcoût toujours difficile à évaluer pour l'achat de dynamite et évacuation des roches. • programme en concordance avec le PDC équivalent à notre 'contrat rural'. <p>◆ VILLAGE DE YANDIAGA COMMUNE RURALE DE KORO CERCLE DE KORO REGION DE MOPTI <i>(à 9km de Pel)</i> 3500 habitants <i>Ethnies : Dogon, Mossi, Peul</i> 4000 têtes d'ovins-caprins</p> <p><u><i>Etat des lieux : 2 puits à paroi crépie au ciment</i></u></p> <p>Réhabilitation 1 puits profondeur : 35m Participation communale 5% = 301 250F CFA Participation village : 1 200 000F CFA Coût total : 7 491 250 F CFA Appui demandé : 5 990 000 F CFA</p> <p>.</p> <p>◆ VILLAGE DE TEMEGOLO COMMUNE RURALE DE PEL-MAOUDE</p>

CERCLE DE KORO REGION DE MOPTI MALI
(à 6km de Pel)

1700 habitants *Ethnies : Dogon, Mossi, Peul*
3000 têtes d'ovins-caprins

Etat des lieux :5 puits traditionnels 2 puits cuvelés

Réhabilitation 1 puits profondeur : 35m

Participation communale 5% = 301 250F CFA

Participation village : 1 200 000F CFA

Coût total : 7 491 250 F CFA

Appui demandé : 5 990 000 F CFA

◆ VILLAGE DE MONIBOURO COMMUNE RURALE DE PEL-MAOUDE

CERCLE DE KORO REGION DE MOPTI (*hameau à 3km de Pel*)

750 habitants *Ethnies : Peul*
10500 têtes d'ovins caprins

Etat des lieux 1seul puits à paroi crépie au ciment – pas de protection vis à vis du bétail

Création 1 puits profondeur : 35m

Participation communale 5% = 301 250F CFA

Participation village : 1 200 000F CFA

Coût total : 7 491 250 F CFA

Appui demandé : 5 990 000 F CFA

◆ VILLAGE DE TIMESSOGOU COMMUNE RURALE DE PEL-MAOUDE

CERCLE DE KORO REGION DE MOPTI (*à 5km de Pel*)

200 habitants *Ethnies : Dogon, Peul*
1750 têtes d'ovins caprins

Etat des lieux :1 puits à paroi crépie au ciment – 3 puits traditionnels

Création 1 puits profondeur : 35m

Participation communale 5% = 301 250F CFA

Participation village : 1 200 000F CFA

Coût total : 7 491 250 F CFA

Appui demandé : 5 990 000 F CFA

◆ VILLAGE DE GUINAWOLO COMMUNE RURALE DE DOUGOU-TENE I

CERCLE DE KORO REGION DE MOPTI (*à 17km de Pel*)

	<p>2750 habitants <i>Ethnies : Dogon, Peul</i> 4000 têtes d'ovins-caprins</p> <p><u>Etat des lieux : 1 seul puits à paroi crépie au ciment</u></p> <p>Création 1 puits profondeur : 45m Participation communale 5% = 371 750F CFA Apport villageois : 1 525 000 F CFA Appui demandé : 7 435 000 F CFA</p> <p><u>Soit un COÛT TOTAL sollicité par les Maliens de : 31 395 000 F CFA</u> <u>Soit en euros : 44 850 €</u></p> <p><u>Projet déposé auprès du Conseil Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 puits à 35m soit 2* 5 990 000 F CFA • 1 puits à 45 m soit 7 435 000 F CFA <p>-> sous total : 19 415 000 F CFA soit 27 735 € -> provision impondérables et augmentation : 2 265 €</p> <p>TOTAL projet : 30 000 € <i>Soit une subvention sollicitée (25% du montant) : 7 500€</i></p> <p><u>A noter :</u> en fonction de sa trésorerie, l'Association, hors projet déposé, peut être amenée à financer le complément du PDC ou un autre puits à caractère d'urgence.</p>
:	<p><u>• La localité, village ou hameau :</u></p> <p>Les populations locales assureront l'exécution matérielle du projet : creusement des puits dans les couches de terrain tendre, déblaiement après dynamitage lorsque celui-ci s'avèrera nécessaire, et aide aux travaux de maçonnerie. De plus elles pourvoiront au logement et à la nourriture des personnels spécialisés intervenant sur le projet : maçon, mineur, technicien de la recherche et de l'accès à l'eau, et animateur du projet pour toutes ses dimensions humaines.</p> <p><u>• La ville de Pel ou commune concernée :</u></p> <p>Octroi gracieusement du terrain, jouissance publique, souscription assurance couvrant les acteurs, déclarations et enregistrements des actes administratifs. Pour certaines, elles apporteront un soutien financier au projet à hauteur d'environ 2%. (Cf. doc.)</p>
Quelles sont les garanties	: • Pérennité du projet en tant qu'ouvrage :

pour la pérennité du projet ?

elle sera assurée tout d'abord par la qualité des puits qui cuvelés suivant les techniques d'aujourd'hui auront une durée de vie estimée à 100 ans.

D'autre part les travaux réalisés en périphérie de ces ouvrages, (clôture maçonnée, plate-forme cimentée à l'intérieure de cette clôture sur laquelle on ne se rend que pieds nus, margelle haute et couvercles), sont autant de protections contre la pollution de l'eau qui pourrait résulter ne serait-ce que des salissures d'une corde ayant été en contact avec la terre.

Cf dossier technique

● **Pérennité de l'accessibilité à titre gracieux pour tous :**
l'animateur aura également veillé avec les chefs de villages concernés à ce que ces ouvrages soient réalisés en un lieu où aucune famille ne pourra jamais en revendiquer la propriété.

● **Pérennité financière :**
l'Association, en fonction de la projection des recettes réalisées depuis de nombreuses années par sa campagne annuelle de vente de brioches, du solde de sa trésorerie annuelle, des derniers dons récoltés peut s'engager dans ce projet triennal. Sa capacité de réalisation actuelle étant d'au moins un puits par an.

Cf pièces annexées

● **Pérennité par un plan de formation et de sensibilisation :**
Le correspondant local avec ses relais sur place sensibilise et forme certains des villageois aux questions essentielles relatives à la bonne utilisation des puits et plus particulièrement la communauté des femmes aux règles d'hygiène.

2- Partenaires et autres organismes associés au projet.

<p>Certains membres de votre association sont-ils originaires du lieu où le projet sera exécuté ?</p>	<p>: ● notre correspondant local Monsieur Robert Ansama-Togo : Originaire et habitant de Pel, c'est-à-dire dans la commune où se trouvent concentrés les moyens techniques et logistiques permettant la réalisation de tels ouvrages sur un rayon d'environ 200 kilomètres. Il est 1^{er} Adjoint au Maire. Il est économe de la paroisse de Pel.</p> <p>● notre puisatier, 'conducteur de travaux' Monsieur Amagana Togo : Habitant de Pel</p>
<p>Votre projet est-il porté par une association du pays concerné ?</p>	<p>: Historiquement, un appui technique et logistique nous était fourni par la paroisse catholique de Pel qui assure depuis plusieurs dizaines d'années ce type de soutien dans la région.</p> <p><u>A signaler</u> : pas de financement direct ni indirect sur ce projet. Le seul partenariat envisageable sur ce projet est l'utilisation des locaux de la Paroisse comme base d'hébergement pour les adhérents de l'Association se rendant sur place (les frais engendrés ne sont pas pris en compte par l'Association mais par les adhérents).</p>
<p>Si oui, quelle est la nature de cette association et quelles sont ses autres ressources</p>	<p>: Il s'agit d'une association confessionnelle dont les ressources financières proviennent essentiellement du diocèse de Mopti et de bailleurs de fonds européens, allemand notamment (désengagement actuel, réflexion en cours pour un nouveau projet non lié à l'approvisionnement en eau sur toute la région mais sur le problème des eaux usées et de ruissellement sur la commune même de Pel).</p>
<p>Votre projet est-il porté par une collectivité locale du pays concerné ?</p>	<p>: La commune de Pel</p>
<p>Si oui, quelle est la nature de cette collectivité ?</p>	<p>: Communale <u>mais attention ce n'est pas le même statut qu'en France</u> : en fait correspond plus à une 'intercommunalité cantonale' <i>(superficie : un cercle d'un rayon de 200 km)</i></p>
<p>Si non, existe-il une relation entre votre association, vos éventuels partenaires et la collectivité locale (commune, village...) sur le territoire de laquelle sera exécuté le projet ?</p>	<p>: Non</p>

--	--

3- Calendrier de réalisation du projet.

En quelques phrases, décrivez simplement les principales étapes pour l'exécution du projet année après année.

Attention : en raison de la latitude et de l'existence d'une période sèche propice aux travaux, nos réalisations sont effectives sur deux exercices consécutifs.

<p>Préparation antérieure ou autres projets liés et réalisés les années précédentes</p>	<p>• Novembre 2009 : état des lieux, constat sur place, collecte des demandes.</p> <p>• Décembre 2009 : redéploiement fonds versés pour le puits de Tatajou sur le PDC Biré ganran – Lilouale (2 puits en terrain tendre à réhabiliter et à agrandir en diamètre).</p> <p>Achat des matériaux pour Biré ganran, début des travaux.</p> <p>Demande d'établissement de devis pour le prochain PDC.</p>
<p>Année 1</p>	<p>• Fin janvier 2010 : Achèvement du puits de Biré ganran. <u>A noter : 6m d'eau de pression, record en la matière</u></p> <p>• Février 2010 : achat des matériaux pour Lilouale.</p> <p>• Mars 2010 : travaux en cours, pratiquement achevés, nappe d'eau atteinte.</p> <p>• Novembre 2010 : Achat des matériaux pour Guinawolo, puits de 45m, début des travaux.</p>
<p>Année 2</p>	<p>• Fin janvier 2011 : Achèvement du puits de Guinawolo</p> <p>• Février 2011 : achat des matériaux pour le 1er puits de 35 m.</p> <p>• Mars 2011 : travaux projetés.</p> <p>• Novembre 2011 : Achat des matériaux pour le 2^{ème} puits de 35m.</p> <p>Ajustement du phasage en fonction de l'avancée des travaux et de la trésorerie.</p>
<p>Année 3</p>	<p>• Fin janvier 2012 : Achèvement du 2^{ème} puits de 35m.</p> <p>Ajustement du phasage en fonction de l'avancée des travaux et de la trésorerie.</p> <p>Fin du programme.</p>
<p>Au-delà de la troisième année</p>	<p><i>Poursuite de nos actions en fonction d'un nouveau constat sur place et de la demande locale.</i></p>

--	--

4- Budget prévisionnel du projet.

Le tableau suivant est un guide destiné à faciliter les échanges entre votre Association et le Département. Si vous souhaitez soumettre un budget selon une autre forme, nous vous remercions de le présenter également par année, et en distinguant les charges de fonctionnement et celles d'investissement. Les cases grisées correspondent aux dépenses non éligibles ; elles ne doivent pas être remplies obligatoirement. **Le budget est exprimé en euros.**

	Dépenses engagées antérieurement	Année 1	Année 2	Année 3	Au-delà	Total années 1 + 2 + 3
I. Charges de fonctionnement						
(non inclus dans le projet déposé)						
(se limitent aux échanges entre adhérents et référents sur place, les frais sont supportés par les adhérents : téléphone sauf courrier Cf. budget Association)						
<i>Dont charges du suivi par l'Association</i>						
<i>Achats de fournitures et services</i>						
<i>Salaires</i>						
<i>Billets d'avion</i>						
<i>Frais sur place</i>						
Sous-total I						
II. Charges d'investissement		7500	7500	7500		22500
Sous-total II						
TOTAL I + II		7500	7500	7500		22500
Total dépenses éligibles		7500	7500	7500		22500

Charges de fonctionnement : en distinguant les achats, services, abonnements, salaires qui sont imputables directement au projet, et les coûts qui sont imputables au suivi par votre association

Charges d'investissement : y compris les études préalables à la construction et les équipements à durée de vie moyenne/longue (ordinateurs, mobilier...)

5- Plan de financement.

Le total des ressources dans le tableau ci-dessous doit correspondre au total des années 1 à 3 du budget prévisionnel. **Les ressources sont exprimées en euros.**

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Contribution directe des populations locales	2179	1714	1714	5607
Contributions des collectivités locales du pays	2138	1716	1716	5570
Autres contributions locales (terrains, droits de mutation)	Non chiffré Jouissance à titre gracieux	Non chiffré Jouissance à titre gracieux	Non chiffré Jouissance à titre gracieux	
Contribution de votre association	7500	7500	7500	22500
Subventions demandées en France	2500	2500	2500	7500
- Ministère des affaires étrangères				
- Département des Yvelines*	2500	2500	2500	7500
-				
-				
-				
Autres ressources d'investissement				
				48677
TOTAL	16817	15930	15930	48677

* Rappel : 40% de 1 à 5 000€ du coût éligible ; puis 25% de 5 001 à 40 000 euros. 50% du total jusqu'à 40 000 euros si le projet implique un collège

Au-delà de trois ans, pouvez-vous préciser comment et par qui seront financées les charges de fonctionnement, de maintenance/renouvellement de votre projet ?

- Pas de charge de fonctionnement des installations, chaque usager est propriétaire de sa poulie et de sa corde.
- Les frais de maintenance sont assurés par le village où est implanté le puits.

A l'heure actuelle, l'Association ne peut se déterminer pour la réalisation d'un projet similaire ou si la priorité sera donnée sur une autre priorité sanitaire.

FICHE 3 : ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DE L'ASSOCIATION

Je soussigné (nom et prénom).....**ROTTIER Claire Présidente**....., représentant légal de l'association, m'engage :

- à conduire le projet présenté dans ce dossier conformément à la description qui en a été faite, et dans le respect des cadres juridiques et culturels du pays dans lequel le projet sera exécuté, et en souscrivant pour les besoins de l'association et de ses membres toutes les assurances nécessaires ;
- à adresser chaque année au Département un compte-rendu d'exécution technique et financier justifiant le bon emploi des fonds comme préalable à la continuation de la convention de subventionnement ;
- à mentionner le concours du Département des Yvelines dans ses documents institutionnels et de communication ;
- à participer aux manifestations organisées par le Département des Yvelines et à y présenter ses projets à la demande du Département ;
- à alerter le Département en cas de modification substantielle du projet, de retard dans son exécution ou d'abandon ;
- à restituer la subvention départementale en cas de d'abandon du projet, déduction faite des frais déjà engagés et dûment justifiés ;
- à ne pas engager la responsabilité du Département des Yvelines sur quelque fondement que ce soit pour des faits résultant de la réalisation du projet ;
- à ne pas faire usage du logo du Département des Yvelines sans un accord explicite de sa part ;
- à ne pas solliciter de nouvelle subvention au titre de la coopération décentralisée durant la période de validité de la convention triennale signée pour la réalisation du présent projet ;

Fait le 14/03/2010 à Monfort l'Amaury

Signature

FICHE 4 : PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE

Pour compléter votre dossier, nous vous remercions de bien vouloir joindre à votre demande :

- les statuts en vigueur de l'association ;
- une copie de la publication au Journal officiel de la création de votre association ;
- le dernier budget voté par l'association ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- un courrier du Président de l'association sollicitant la subvention pour l'année à venir et précisant son montant, à l'attention de Monsieur le Président du Conseil général des Yvelines.

De façon non obligatoire, vous pouvez également joindre à titre d'information toute brochure institutionnelle, référence d'expériences, publications... susceptibles de compléter l'appréciation qui sera portée sur votre dossier.